

**Office fédéral de la communication**

**OFCOM**

rue de l'Avenir 44  
Case postale 256  
2501 Biel/Bienne

par e-mail : [pg@bakom.admin.ch](mailto:pg@bakom.admin.ch)

Berne, le 1<sup>er</sup> mars 2024

**Modification de la loi sur la poste (LPO) : consultation**

Monsieur le Président de la Commission,  
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité d'exprimer notre avis sur ce projet de modification de loi. transfair, le syndicat actif dans la branche poste et logistique, et donc directement impliqué au sein de la Poste et de la distribution matinale et du dimanche, et représentant les intérêts de milliers d'employé-e-s, prend position comme suit.

transfair reconnaît que la presse écrite et audiovisuelle est confrontée à de graves difficultés de nature structurelle, comme le montrent les récentes pertes d'emploi dans plusieurs groupes de presse, et par effet de ricochet, les problèmes du modèle économique de la distribution matinale et du dimanche de journaux, domaine qui emploie plusieurs milliers de personnes, et dans lequel les conditions de travail – notamment salariales – sont difficiles. Les changements d'habitude de consommation, le captage des recettes publicitaires par de très grands groupes technologiques en sont les principales causes.

Au vu de ces considérants, **transfair estime bienvenue la proposition de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) pour une forme d'aide indirecte à la presse limitée dans le temps**. transfair partage aussi le point de vue de la CTT-N comme quoi l'aide indirecte à la presse est un instrument éprouvé pour garantir la diversité des médias en Suisse et que la diminution de la diversité de la presse régionale exige une action rapide car la mise en place de mesures alternatives prendrait trop de temps.

Pour transfair, cette extension temporaire de l'aide indirecte est recevable politiquement, malgré le rejet du train de mesures en faveur des médias lors de la votation de février 2022. La situation de la presse écrite, en particulier régionale et locale, a continué à se péjorer, et la Poste ne pourra pas

éviter d'augmenter progressivement ses prix au cours des prochaines années afin de pouvoir continuer à assurer le service universel en toute autonomie, conformément à son mandat légal.

Pour transfair, les éléments positifs du projet sont les suivants :

- Les rabais plus importants pour les titres soutenus devraient leur permettre de mieux faire face aux bouleversements dus à la numérisation ;
- Il est juste de soutenir un peu plus fortement aussi la presse associative et de fondations car elle contribue au bon fonctionnement du débat démocratique et de la cohésion nationale ;
- Un soutien financier à la distribution matinale et du dimanche, qui est ainsi mise sur un pied d'égalité avec la distribution régulière. Par ce biais, aucun titre n'est pénalisé en raison du mode de distribution. Ce soutien doit permettre d'améliorer les conditions de travail dans le domaine de la distribution matinale et du dimanche, puisque cette dernière ne fait pas partie du service universel, et donc il n'y a aucune disposition relative à la fixation des prix, ce qui a un impact direct sur le modèle économique. Les organisations de distribution matinale et du dimanche, et en premier lieu Presto Presse-Vertriebs SA, méritent d'être soutenues par ce biais pour l'important service qu'elles fournissent. En revanche, nous n'estimons pas pertinent de fixer une heure limite pour la définition de la distribution matinale. Cette disposition n'apporte à notre sens aucun avantage.

transfair propose toutefois que l'on donne un mandat complémentaire pour voir comment cette augmentation de l'aide indirecte pour un montant annuel de plus de 50 millions de francs pourrait être utilisée le plus judicieusement possible pour venir renforcer la capacité et la volonté d'adaptation de la presse locale, régionale, associative, et de fondations aux bouleversements en cours. Il serait dommage que cette aide indirecte ne soit qu'un emplâtre sur une jambe de bois et que, au moment où se termine cette aide, dans 7 ans, on se retrouve dans une situation similaire.

En vous remerciant par avance de réserver un bon accueil à notre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Président de la Commission, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**transfair – Ton syndicat**



Kerstin Büchel  
Responsable de la branche Poste et Logistique  
Membre du comité directeur



Diego Frieden  
Responsable de branche suppléant  
Poste et Logistique